

Dissertation: constitution dans la hiérarchie des normes

Par **Myriade**, le **22/10/2009** à **18:25**

Voilà, je sollicite votre aide car j'ai une dissertation dont le sujet est "Quelle place pour la constitution dans la hiérarchie des normes" et je ne suis vraiment pas convaincue de mon plan pour l'instant, qu'est ce que vous en pensez?

I) La place ambiguë de la Constitution au sein de la hiérarchie des normes

A. La Constitution, norme suprême incontestée de l'ordre juridique interne

B. L'insertion des normes externes dans la hiérarchie: la question du rang de la Constitution aux plans international et communautaire

II) Mais une suprématie qui perdure grâce aux défenses dont on a voulu l'entourer

A. Les différentes déclinaisons du contrôle de constitutionnalité

B. Une révision souvent compliquée, sous verrous

Merci d'avance...

Par **sabine**, le **22/10/2009** à **20:25**

Quelle est ta problématique?

Par **Lou25000**, le **29/10/2009** à **10:48**

Bonjour,

je suis actuellement sur le même sujet de dissertation. j'ai pensée comme plan :

I La supériorité de la constitution : au sommet de la hiérarchie des normes

a) Les principes fondateurs

b) Les efforts à se maintien de supériorité

II) Les différentes conceptions élaborées du placement de la constitution.

a) Le point de vue du droit communautaire

b) ???

J'ai également pensée à une problématique telle que :

[b:rt3ihc5j]Est-il nécessaire de remettre en cause la place de la constitution pour élaborer des règles internationales ? [/b:rt3ihc5j]

Merci d'avance.

Lou

Par **sabine**, le **30/10/2009** à **17:28**

Je pense que ta problématique est trop restrictive. Pourquoi se limiter à la place de la Constitution par rapport aux normes internationales?

D'ailleurs tu n'as pas réussi à terminer ton plan c'est bien qu'il te manque des choses à dire!

Par **kaptainkarott**, le **01/11/2009** à **16:07**

jette un oeil dans la doctrine ya e quoi faire...

regarde par exemple du coté de Kelsen dans les cours de l'académie de droit international .

:D

à l'occasion il y a pas mal de jurisprudences aussi Image not found or type unknown

Par **x-ray**, le **01/11/2009** à **19:23**

Vu de loin par temps de brouillard, il me semble, SABINE, que le problème contemporain du droit constit est bien de se situer par rapport à l'ordre juridique international. Je trouve qu'il est donc bien nécessaire d'opposer une conception classique de la constitution à une approche plus contemporaine (Et c'est là que la jurisprudence de Kaptainkarott sera utile).

Pour construire une deuxième partie sur la remise en cause de la place de la constit, je vous conseille la dernière partie de [i:1d6jp3xw][b:1d6jp3xw]Eléments de droit constitutionnel[/b:1d6jp3xw][i:1d6jp3xw] de Borella aux Presses de sciences Po (<http://www.amazon.fr/Eléments-droit-constitutionnel-François-Borella/dp/2724610717>)

Par **sabine**, le **02/11/2009** à **12:13**

En même temps ce n'est pas ma dissert' et je fais juste donner un avis.

Par **x-ray**, le **02/11/2009** à **12:52**

Salut Sabine,

Ce n'est pas la mienne non plus, et je ne voulais surtout pas polémiquer. Excuse moi si j'ai été maladroit.

A bientôt

Par **naelle**, le **24/09/2015** à **15:29**

J'ai un sujet : le principe constitutionnel de la hiérarchie des normes
je bloque complètement :s
quelqu'un pourrait m'aider?

Par **Emillac**, le **24/09/2015** à **16:45**

Bonjour,
Sujet qui n'a rien à voir (ou approches très différentes) avec celui de Myriade et "vieux sujet bateau"...

[citation]je *bloque complètement* :s [/citation]
Avez-vous au moins fait une petite recherche sur Juristudiant ?
Et avez-vous au moins lu (ou relu) la Constitution ?
(On supposera que le sujet est essentiellement franco-français...)
[smile4]

Par **balafon**, le **15/01/2016** à **17:46**

vos mamans

Par **Camille**, le **16/01/2016** à **21:57**

Vouiii ? [smile17]